

Dossier de présentation du Schéma

Schéma stratégique forestier des Pyrénées

DEMARCHE ENTRANT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION INTERREGIONALE DE
MASSIF DES PYRENEES

ET PORTEE PAR L'UNION GRAND SUD DES COMMUNES FORESTIERES (UGS)

Projet au 14 avril 2009

SOMMAIRE

Introduction par J. Brune, Union Grand Sud des Communes Forestieres.....	4
Le cadre d'élaboration	5
Objectifs impartis a la demarche.....	5
Inscription dans la logique des engagements du Grenelle de l'environnement en faveur de la forêt et du bois.....	6
Diagnostic et cadrage	7
5 lignes d'action retenues pour la construction du schéma.....	8
AXE 1 - Structurer, valoriser et positionner l'offre pyrénéenne sur le marché du bois.....	9
Contexte et enjeux.....	10
Objectifs strategiques	11
Objectif stratégique n° 1 :	11
Objectif stratégique n° 2 :	11
Objectif stratégique n° 3 :	12
Objectifs opérationnels.....	12
Dynamiques de mise en oeuvre.....	13
Axe 2 : mobiliser plus	14
Contexte et enjeux.....	15
Objectifs strategiques	16
objectif stratégique n°1 :	16
Objectif stratégique n° 2 :	17
Objectif stratégique n° 3:	17
Objectifs opérationnels.....	18
Dynamiques de mise en oeuvre.....	18
AXE 3 – mobiliser mieux le bois des Pyrénées tout en préservant le fonctionnement des écosystèmes forestiers.....	21
Contexte et enjeux.....	22
Objectifs strategiques	23

Objectif stratégique n°1 :	23
Objectif stratégique n°2 :	24
Objectif stratégique n°3 :	24
objectifs opérationnels.....	24
Dynamiques de mise en œuvre	25
AXE 4 – Stabiliser les métiers de la forêt et développer les emplois sur le massif des Pyrénées	38
Contexte et Enjeux	39
Objectifs stratégiques	28
Objectif stratégique n° 1 : Tout faire pour améliorer et mieux sécuriser le travail en forêt.....	28
Objectif stratégique n° 2 : Pérenniser les entreprises par une plus grande stabilité des commandes	41
Objectif stratégique n°3 : Accompagner les Entreprises de Travaux Forestiers dans leurs démarches de gestion et de qualité, leur donner des possibilités d’encadrement ou de soutien	41
Objectifs opérationnels.....	42
Dynamiques de mise en œuvre	42
AXE 5 – Intégrer la forêt dans les enjeux de gestion de l’espace rural de montagne.....	44
Contexte et Enjeux	46
Objectifs stratégiques	49
Objectif stratégique n° 1: valoriser la plurifonctionnalité de la forêt pyrénéenne	49
Objectif stratégique n° 2 : Intégrer la forêt et sa desserte dans les politiques d’aménagement.	49
Objectif stratégique n° 3 : Caractériser et anticiper les risques pour la forêt liés aux évènements et au changement climatique.....	49
Objectifs opérationnels.....	35
Dynamiques de mise en œuvre	51
Annexe.....	52

INTRODUCTION PAR J. BRUNE, UNION GRAND SUD DES COMMUNES FORESTIERES

En été 2007, le comité de massif a pris la décision d'élaborer un Schéma Stratégique Forestier pour les Pyrénées. L'expérience des Alpes et du Massif Central avaient mis en évidence l'intérêt d'un tel projet pour fédérer les acteurs autour des enjeux de la forêt et de la filière bois, et pour conforter le volet forestier de la convention interrégionale de massif.

L'Union Grand Sud des communes forestières a été chargée de la maîtrise d'ouvrage de ce schéma. Je tiens à remercier ici tous ceux qui ont participé à sa construction. Leur temps et leur implication ont été précieux.

Différents événements survenus en cours d'élaboration sont venus alimenter les débats.

Le respect des grands équilibres écologiques est devenu pour tous une source de préoccupation. Les débats du Grenelle de l'environnement ont contribué à faire reconnaître la forêt comme un milieu essentiel dans la lutte contre le changement climatique. Le projet de loi adopté en février 2009 en 1ère lecture soutient une gestion dynamique de la filière et demande qu'une production accrue de bois, en tant qu'éco-matériau et source d'énergie renouvelable, s'inscrive dans des projets de développement locaux. Les travaux d'élaboration du Schéma ont intégré ces enjeux en envisageant les conditions d'une sylviculture favorable à la durabilité de la ressource et au maintien d'une filière amont, dans un contexte de montagne spécifique.

Le 24 janvier 2009, la tempête Klaus a durement touché les Landes et le Gers. L'ensemble de la filière s'est mobilisé pour trouver des solutions face aux dégâts. Les orientations du Schéma stratégique, qui vont dans le sens d'un rapprochement entre acteurs pour coordonner les actions de l'amont de la filière bois, se sont trouvées confortées dans le cadre d'une gestion de crise qu'il reste encore à conduire pour les années qui viennent.

Les répercussions de la crise économique sur la filière bois, dès l'automne 2008, place les professionnels devant de graves difficultés. Les relations des producteurs avec les acteurs de la première transformation, durement touchés par la baisse des marchés, ont évolué ; le fait de travailler ensemble au maintien d'une filière amont, allant le plus loin possible dans une valorisation locale des produits forestiers, apparaît comme une nécessité.

Dans ce contexte économique et compte tenu des évolutions statutaires et budgétaires des établissements publics forestiers, ONF et CRPF, il apparaît que le maintien de compétences et de capacités de travail en forêt dépend aujourd'hui de l'affirmation de volontés locales fortes.

Autant de points fondateurs pour une dynamique de travail pertinente à l'échelle de notre massif. Le Schéma propose des axes de travail, à une échelle de temps raisonnable pour des acteurs forestiers habitués à se projeter dans le temps. Nous espérons qu'il sera une plateforme utile de travail en commun pour relever les défis de développement durable de nos territoires forestiers pyrénéens.

LE CADRE D'ELABORATION

OBJECTIFS IMPARTIS A LA DEMARCHE

Le Schéma Stratégique Forestier des Pyrénées est le volet forestier du « Schéma de massif des Pyrénées ». Il s'inscrit dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif. Il sera proposé à l'approbation du Comité de Massif.

Il est financé par l'Etat, les 3 Régions du massif (Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon, Aquitaine) et l'Union Grand Sud des communes forestières. L'élaboration du projet associe également étroitement l'ONF, les CRPF, les représentants des professionnels et le GIE Forespir, dans le cadre d'une « instance stratégique » qui énonce des propositions à l'attention du comité de massif.

Le Schéma repose sur une analyse des conditions actuelles de valorisation et d'utilisation des services et produits qu'offrent les forêts des Pyrénées, qu'elles soient marchandes (bois et organisation des différentes filières, biomasse, tourisme,...) ou non marchandes (biodiversité, habitat, stockage de carbone, paysage...).

Il a pour vocation d'énoncer sur cette base des orientations pour la forêt et la filière bois, et de soutenir ainsi le développement des territoires du massif. Il porte sur le massif côté français, mais prend en compte les enjeux transfrontaliers.

Le résultat des travaux est présenté sous forme d'objectifs stratégiques (décrivant l'impact global recherché) et d'objectifs opérationnels (précisant les résultats attendus des mesures prises et des actions mises en œuvre). Il pourra servir de guide à l'action publique et privée pour la décennie 2010-2020.

La présentation d'objectifs clairs et les plus précis possibles doit permettre la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation, visant à valider progressivement la pertinence et l'effet levier des actions mises en œuvre.

Pour tous les acteurs qui ont participé à son élaboration, le Schéma stratégique est également l'occasion d'instaurer une dynamique de réflexion propre à favoriser des initiatives territoriales ou sectorielles s'inscrivant dans une démarche commune. C'est pourquoi il doit apporter :

- un appui à des actions innovantes allant dans le sens des orientations stratégiques proposées, dans une logique d'expérimentation,
- une impulsion à la construction de projets transversaux ou territoriaux
- un travail concerté avec les différents maîtres d'ouvrage qui sont en mesure de favoriser la mise en œuvre concrète des orientations.

INSCRIPTION DANS LA LOGIQUE DES ENGAGEMENTS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT EN FAVEUR DE LA FORET ET DU BOIS

Les travaux du Grenelle de l'environnement ont permis de dégager des engagements concernant la forêt. Ils portent sur les points suivants :

- ✓ *« Dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable : produire plus de bois (matériau et énergie renouvelables) et mieux en valoriser les usages.*
- ✓ *Privilégier la valorisation locale du bois (matériau, énergie) dans les projets de développement locaux et les projets de territoire (à l'instar de la démarche des pôles d'excellence rurale ou des chartes forestières de territoires en particulier).*
- ✓ *Renforcer la certification (FSC et PEFC) et privilégier l'emploi du bois certifié dans les constructions publiques : 100 % du bois acheté par l'Etat sera du bois certifié à compter de 2010. Rendre obligatoire la certification des bois importés.*
- ✓ *Promouvoir le bois éco-matériau dans la construction, dans le cadre d'un plan national en faveur du bois. Adapter les normes de construction au matériau bois. Mettre en place un label de construction « réalisé avec le bois ».*
- ✓ *Reconnaître et valoriser les services environnementaux de la forêt. Rémunérer les services environnementaux supplémentaires rendus par la forêt.*
- ✓ *Favoriser la résilience des forêts au changement climatique. »*

La traduction législative de ces mesures est en cours de réalisation : l'article 29 du projet de loi-cadre « Grenelle I » appelle, dans la version adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat en première lecture, à sa préservation et à sa valorisation « dans le cadre d'une gestion plus dynamique de la filière bois et dans une perspective de lutte contre le changement climatique ». Le deuxième alinéa de cet article avance un certain nombre d'actions que l'Etat s'engagerait à mener en vue de réaliser cet objectif, et notamment la définition d'un programme visant à extraire des forêts des volumes de bois supplémentaires, les stocker et les valoriser.

L'impact attendu de ces mesures est important : les Assises de la forêt en 2007 ont en effet identifié au niveau national une ressource supplémentaire mobilisable, dans des conditions compatibles avec la gestion durable, de 12 millions de mètres cube en 2012 et plus de 20 millions en 2020. L'impact sur l'emploi serait significatif, avec près de 40.000 emplois supplémentaires en cinq ans, qui seraient ancrés dans les territoires.

En examinant les aspects sociaux, environnementaux et économiques des usages de la forêt, le Schéma stratégique des Pyrénées a cherché comment les inscrire sur le territoire spécifique de la chaîne pyrénéenne.

DIAGNOSTIC ET CADRAGE

Réalisé sur la base d'une large concertation, le diagnostic a fait apparaître différents points forts et points faibles dans les conditions actuelles de gestion de la forêt et développement de la partie amont de la filière. La synthèse de cette analyse est présentée en annexe.

Pour assurer l'efficacité de la démarche, les acteurs du Schéma ont souhaité cibler la réflexion sur les points pour lesquels les acteurs pyrénéens avaient une réelle capacité de levier. Un travail de définition a ainsi permis de dégager des enjeux pour lesquels le massif des Pyrénées est une échelle de travail légitime et efficace.

A l'issue de cette analyse, les enjeux identifiés comme relevant clairement d'un « intérêt de massif » portent par exemple sur :

- La connaissance et le partage des enjeux environnementaux et notamment de biodiversité ordinaire ou remarquable spécifiques au massif,
- Les démarches de prévision et de prévention des risques en zone de montagne (incendie, RTM, préservation de la qualité de l'eau notamment)
- La caractérisation de la ressource en bois pyrénéenne par rapport au marché du bois, et la structuration de cette offre spécifique,
- Le développement d'actions innovantes pour mieux valoriser les essences présentes en montagne et notamment le hêtre et les bois secondaires,
- Le développement des produits répondant aux besoins du marché et soutenir les emplois de la filière amont sur les territoires de montagne,
- La stabilisation des savoirs faire pour les « métiers de la forêt » intervenant en zone de montagne : sécurité du travail, viabilité des entreprises
- La maîtrise des enjeux de la forêt de montagne par les propriétaires

Il a été choisi de renvoyer à des initiatives locales ou territoriales le choix de stratégies reposant sur une gouvernance de « proximité : la gestion concertée de l'espace, la gestion des usages, la chasse, les évolutions foncières, ou encore le développement de projets locaux de bois énergie.

Enfin les thématiques de recherche et développement, d'étude sanitaires et de suivi des impacts liés aux changements climatiques ont été identifiées comme relevant plus d'un échelon national ou européen.

Ce choix de périmètre a déterminé le contour du travail des groupes thématiques chargés de proposer des orientations.

5 LIGNES D'ACTION RETENUES POUR LA CONSTRUCTION DU SCHEMA

Au terme de ce travail d'analyse et de hiérarchisation, le Schéma s'est construit autour de 5 lignes d'action qui ont été présentées par l'instance stratégique en comité de massif en juillet 2008 :

1. *STRUCTURER, VALORISER ET POSITIONNER L'OFFRE DE BOIS PYRENEENNE SUR LE MARCHE DU BOIS*
2. *MOBILISER PLUS ...*
3. *... MOBILISER MIEUX LE BOIS DES PYRENEES TOUT EN PRESERVANT LE FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES FORESTIERS*
4. *STABILISER LES METIERS DE LA FORET ET DEVELOPPER LES EMPLOIS SUR LE MASSIF*
5. *INTEGRER LA FORET DANS LES ENJEUX DE GESTION DE L'ESPACE RURAL DE MONTAGNE*

Pour chacune de ces lignes d'action, des objectifs stratégiques ont été déclinés en objectifs opérationnels. Ils vous sont présentés dans les pages qui suivent.

Un premier travail de déclinaison des projets d'action a permis d'envisager les principes et les conditions de portage et de déploiement des orientations. Ce travail est également présenté dans les pages qui suivent sous le terme de « dynamique de mise en action ».

**AXE 1 - STRUCTURER, VALORISER ET POSITIONNER L'OFFRE
PYRENEENNE SUR LE MARCHE DU BOIS**

CONTEXTE ET ENJEUX

L'offre de bois des Pyrénées rencontre depuis une décennie des difficultés croissantes de commercialisation, pour différentes raisons :

- ✓ La production de bois des Pyrénées, diversifiée, est hétérogène quant aux essences et aux niveaux de qualité des bois. Les modes d'exploitation répondent mal à l'évolution des conditions de marché, liées à au développement de nouvelles techniques de production industrielle de plus en plus « spécialisées » : exigence de garanties de volumes et de qualité, tri et caractérisation du produit...
- ✓ Le hêtre est aujourd'hui très peu vendu, alors que cette essence est particulièrement présente sur le massif.
- ✓ Avec la disparition de nombreuses petites scieries « mixtes » de vallée, les entreprises de première transformation se raréfient sur le massif, et les volumes de sciages notamment diminuent d'année en année ; le sciage de hêtre a quasiment disparu.

Dans ces conditions, la part du bois d'œuvre dans la production tend à diminuer, et la complémentarité entre les modes de valorisation (mix produit bois d'œuvre/ d'industrie/énergie) n'est pas optimisée : la commercialisation des bois est essentiellement tournée vers le bois d'industrie, ainsi que vers la filière traditionnelle « bois bûche » dont l'importance ne doit pas être sous-estimée (cf étude Midi Pyrénées / hiver 2004-2005 : consommation régionale de bois de chauffage de l'ordre de 3 millions de stères, avec un circuit d'approvisionnement pour moitié non marchand). Le reste du bois énergie est très diversement développé, et globalement en dessous du potentiel d'équipement du massif. La mise en valeur de bois précieux ou le développement de filières de niche (notamment sur le Languedoc Roussillon pour le liège, la tonnellerie, les produits d'artisan, luthiers...) ne suffit pas à augmenter significativement les revenus de l'exploitation forestière.

Cette faiblesse a été clairement mise en évidence durant l'hiver 2009, dans un contexte cumulant les difficultés de vente (sciage et bois d'œuvre) et une baisse des cours de la pâte à papier. La fermeture sur quelques semaines des sites de trituration a directement mis en difficulté les entreprises de travaux forestiers et transporteurs, et fait vaciller toute la filière.

L'obstacle à la commercialisation nuit à la sylviculture (reports de coupes, difficulté à prendre en charge les coupes de première éclaircie peu rentables...). Elle fragilise l'amont de la filière bois : incertitudes de plans de charge pour les entreprises de travaux forestiers, absence de plans d'approvisionnement, difficultés à financer l'entretien et la création de desserte,

OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1 :

APPORTER AUX INDUSTRIELS DES GARANTIES DE VOLUME (MASSIFICATION) ET D'HOMOGENEITE (NIVEAU DE QUALITE /TYPE DE PRODUIT.).

Afin de retrouver une dynamique de mise en vente, et de favoriser dans un même temps le développement d'une première transformation, les propriétaires privés et publics du massif, soutenus par leurs « opérateurs » (ONF, exploitants forestiers, coopératives) ont choisi de s'impliquer ensemble dans l'exploitation et la mise sur le marché de produits adaptés à la demande industrielle.

Leur objectif est de mettre en évidence la capacité d'approvisionnement en « massifiant » l'offre de bois, et de définir un niveau d'engagement global face aux demandes industrielles (régularité, volumes, qualité du tri amont). Cette coordination doit leur permettre de contractualiser une offre de bois accompagnée de garanties réelles sur les volumes et les qualités, et d'assumer ensemble le risque correspondant.

Il a été choisi de focaliser ce dispositif sur les feuillus aujourd'hui sous exploités et mal vendus.

Cette démarche doit permettre aux exploitants forestiers et aux scieries encore présentes de maintenir leur activité dans les vallées, et aux forestiers de retrouver des débouchés pour le bois pyrénéen.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2 :

VALORISER AU MIEUX LE MIX PRODUIT EN FORET ET EN SCIERIE ET AMELIORER LA COMPETITIVITE DE L'OFFRE EN BOIS RONDS ET SCIES

Les acteurs du Schéma souhaitent assurer une plus grande compétitivité des bois vendus sur le marché du bois.

La valeur des produits de la coupe dépend de la combinaison des produits sur une même parcelle (« mix produit »). Celui-ci doit être déterminé en fonction des caractéristiques de la parcelle et de la demande des industriels au moment de l'exploitation : cette orientation en terme de commercialisation sera prise en compte dès les phases de tri amont. La valorisation de ce « mix produit » doit être optimisée pour mieux positionner les bois pyrénéens sur le marché, en tenant compte des difficultés spécifiques de la forêt de massif. La valorisation du mix produit est également un enjeu pour les scieurs qui trouvent dans la commercialisation des produits connexes un complément de revenu indispensable à leur équilibre financier.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3 :

CONTRIBUER A DEVELOPPER LE MARCHÉ DE BOIS DE HÊTRE

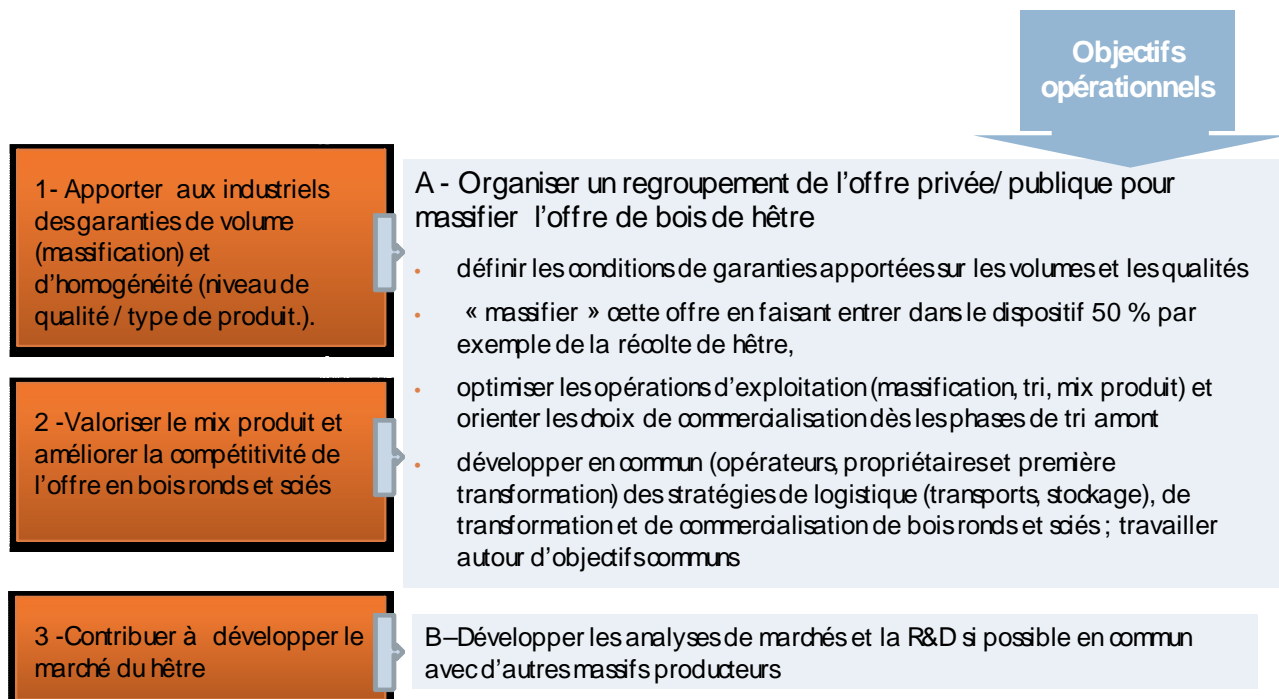
La faiblesse du marché du hêtre est un handicap lourd aujourd'hui pour la forêt de montagne pyrénéenne. Le hêtre reste cependant une essence intéressante de par ses qualités esthétiques et son utilisation possible dans l'ameublement. Pour anticiper sur les axes possibles de développement de ce marché, il est nécessaire d'identifier les segments de marché sur lesquels le hêtre pourrait de nouveau être une essence reconnue et compétitive par rapport à d'autres essences. Des actions de communication peuvent également être initiées. Ces démarches étant disproportionnées par rapport aux seuls intérêts du massif des Pyrénées, une coopération avec d'autres massifs forestiers constitués de hêtraies est à envisager.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Pour organiser la mise en action de ces objectifs stratégiques, des projets sont en cours d'élaboration autour de deux objectifs opérationnels :

- ✓ le regroupement des acteurs publics et privés pour l'organisation d'une « massification » de l'offre et d'une dynamique de mobilisation optimisée
- ✓ la recherche de débouchés possibles .

Le détail de ces objectifs est le suivant :



DYNAMIQUES DE MISE EN OEUVRE

Les propriétaires privés et publics du massif, soutenus par leurs « opérateurs » (ONF, exploitants forestiers, coopératives), se sont réunis et sont prêts à s'impliquer ensemble dans l'exploitation et la mise sur le marché de produits adaptés à la demande industrielle. Les propriétaires et les opérateurs rassemblés en comité de pilotage prennent les décisions relatives aux niveaux d'engagement en approvisionnement et aux garanties proposées, examinent les évolutions du marché et les partenariats industriels possibles.

La mise en œuvre de ces principes nécessite de prendre en compte toutes les opérations et les opérateurs, depuis la connaissance de la ressource jusqu'à la livraison du bois.

Un travail méthodologique doit permettre de fiabiliser progressivement la caractérisation des produits et les estimations de volume et de qualité, en fonction de critères de qualification partagés, dans une logique de démarche qualité.

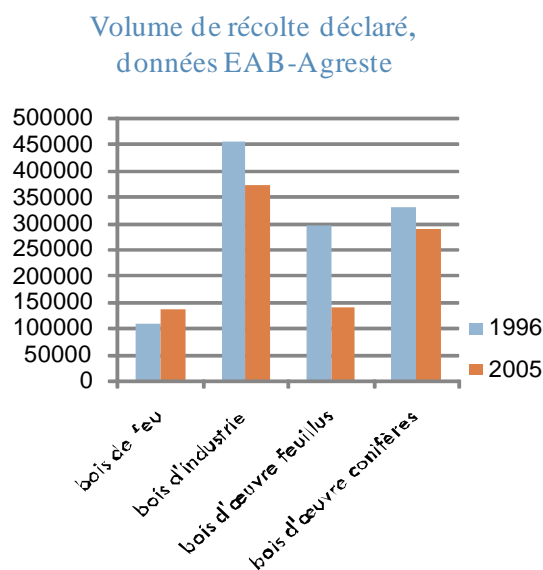
INDICATEURS POSSIBLES:

- Visibilité d'une offre groupée : volume et niveaux de qualité garantis globalement au niveau du massif
- Part de l'offre « groupée » au sein du volume collecté
- Valeur de la coupe tous produits confondus
- Respect des engagements de volume et de qualité offerts aux industriels

AXE 2 : MOBILISER PLUS

CONTEXTE ET ENJEUX

On constate sur le massif des Pyrénées, au cours des dernières années, une diminution significative des volumes récoltés sur les 6 départements du massif : -20% en moyenne. La baisse la plus significative est celle du bois d'œuvre feuillus.



Le prélèvement est estimé à 2 m³ /ha, pour un accroissement estimé à 4 ou 5 m³ /ha et /an : ce prélèvement est insuffisant pour renouveler une forêt déjà vieille. Cependant au delà du différentiel accroissement / récolte, qui fait apparaître un potentiel important, il est difficile de se prononcer sur le niveau de disponibilité réelle de la ressource : cette disponibilité dépend de conditions d'accès et de desserte, pas toujours bien connues, mais aussi de l'identification et de l'accord des propriétaires. Un travail visant à préciser des hypothèses a été récemment réalisé dans le cadre d'une étude pilotée par Midi-Pyrénées Bois. Il est en cours d'exploitation.

Sur les bassins d'approvisionnement, massifs ou vallées, les données plus précises sur les niveaux de qualité des bois en zone mobilisable sont souvent hétérogènes et de recollement difficile. Différentes initiatives en cours visent à corriger ce handicap (Plans de développement de massif, Géoportail Haute Bigorre, projets de numérisation de la desserte,..).

Les conditions de commercialisation des bois en 2008-2009, dans un contexte économique de crise, sont très défavorables, et ne vont pas dans le sens de l'effort de mobilisation souhaité. Le Schéma doit prendre en compte cet enjeu de marché, et préparer les conditions de mobilisation sans pour autant déclencher immédiatement la mise sur le marché de plus de bois.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les enjeux de mobilisation des bois ont fait ces dernières années l'objet de nombreux rapports d'analyse et de recommandations au niveau national.

Pour le cas des Pyrénées, les principaux facteurs de « blocage » dans la mobilisation identifiés lors des réunions d'analyse sont, sans ordre de hiérarchisation :

- Le morcellement de la propriété,
- Un niveau de culture de gestion forestière encore faible chez les propriétaires, tant privés que publics,
- Un prix de vente trop faible et/ou des conditions d'achats trop incertaines pour générer de réels efforts de mobilisation de la part des propriétaires,
- Les enjeux d'accessibilité et de desserte, qui seront évoqués en Axe 5.

Sur certains points, les leviers d'amélioration possibles sont externes au massif : évolution de la fiscalité, évolution du marché des bois, plus grande efficacité des opérateurs dans la commercialisation autorisant une meilleure rémunération des propriétaires, ... Tout en suivant attentivement ces évolutions, les acteurs du schéma ont souhaité rappeler la spécificité de la forêt de montagne et énoncer les objectifs stratégiques répondant à leur capacité d'action :

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 :

DEVELOPPER DES SOLUTIONS PALLIATIVES ET EFFECTIVES FACE AU MORCELLEMENT DE LA PROPRIETE

Le morcellement de la propriété est une caractéristique forte sur l'ensemble du massif. Très souvent les parcelles de moins de 4 ha représentent 80 à 90 % des parcelles. Les propriétaires sont dès lors difficiles à toucher et même à identifier. Les études foncières réalisées mettent également en évidence l'importance des surfaces de forêt non gérées, quelle qu'en soit la raison (forêts non soumises, indivisions, biens vacants et sans maître, ...).

Sur certains territoires des groupements forestiers ou la mise en place de syndicats de communes ou de commissions syndicales viennent répondre à cette situation. Mais le morcellement est toujours une explication retenue des « retards » dans la mise en des plans de gestion en forêt privée, ou des difficultés de mise en place de contrats d'approvisionnement.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 :**CONNAITRE ET MAITRISER LES ENJEUX DE GESTION DURABLE DE LA FORET DANS UN CONTEXTS GEOGRAPHIQUE DE MONTAGNE**

Malgré le rôle de la ressource forestière dans l'économie locale, l'appropriation des enjeux de mobilisation et de gestion par les détenteurs de la ressource, élus et propriétaires privés, est très inégale. Les groupes de travail ont mis en évidence les difficultés rencontrées par les opérateurs (ONF, sociétés d'exploitation, CRPF...) pour convaincre les propriétaires de la possibilité et de l'intérêt d'organiser la mobilisation des bois en montagne (y compris sur fortes pentes par débardage par câble), et permettre une gestion durable de la ressource. La communication, l'organisation, et la formation sur ces points est un enjeu stratégique pour le massif.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3:**OPTIMISER L'ORGANISATION DE LA MOBILISATION POUR MAITRISER LES COUTS**

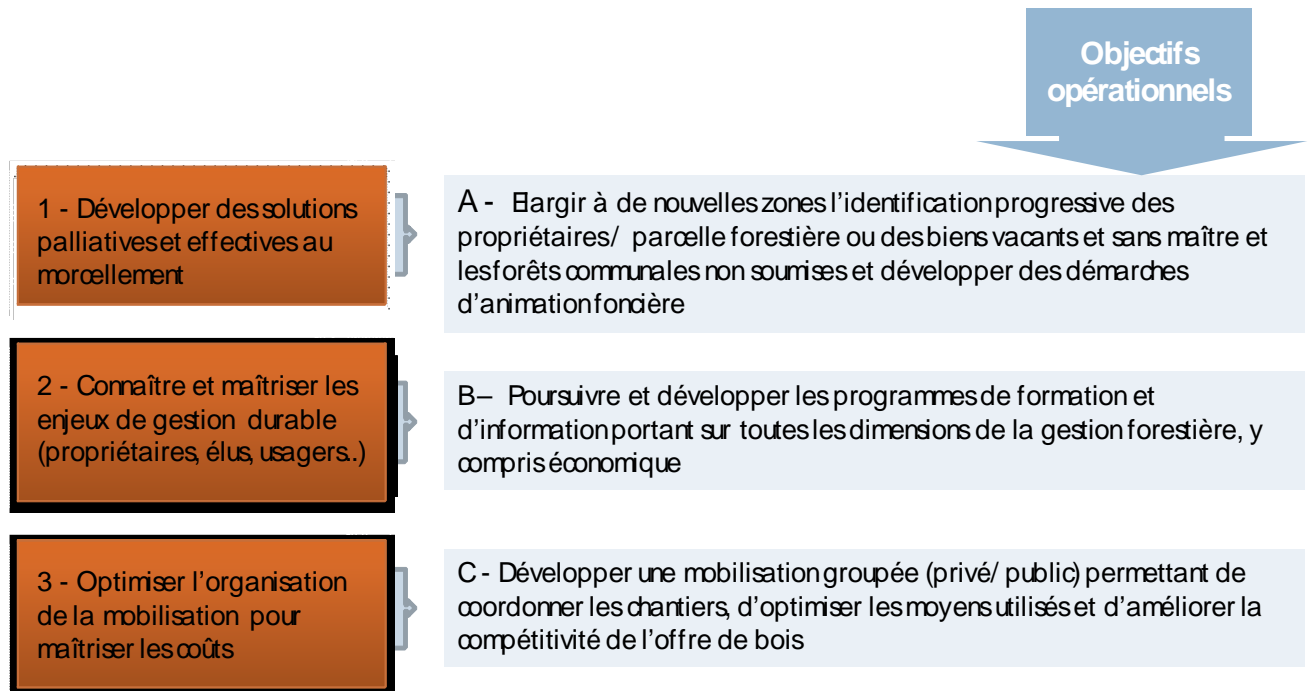
Compte tenu des caractéristiques forestières et des conditions d'accessibilité des parcelles, les coûts de mobilisation dans les Pyrénées sont élevés, sans que pour autant le prix de vente des bois soient différents de ceux du marché ; ce différentiel diminue donc d'autant la rémunération - et la motivation- du propriétaire.

Une meilleure maîtrise des coûts sera donc favorable à la mobilisation.

Pour optimiser les opérations sans mettre en cause le juste niveau de rémunération des acteurs et notamment des entreprises de travaux forestiers qui ne doivent pas subir à leurs dépens la recherche d'un équilibre financier des coupes, un travail d'organisation est nécessaire. Il repose notamment sur une planification des chantiers favorables à l'efficacité des moyens retenus, des choix de technologies adaptées, la recherche d'effets de seuil, et la cohérence des schémas logistiques retenus pour assurer les phases de tri et de transport jusqu'à la livraison usine.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Pour répondre à ces enjeux stratégiques, les objectifs opérationnels suivants ont été retenus :



DYNAMIQUES DE MISE EN OEUVRE

Le morcellement de la propriété est un obstacle important à l'efficacité des démarches de mobilisation ; les acteurs pyrénéens souhaitent pouvoir initier des dynamiques territoriales sans aller jusqu'à envisager systématiquement le transfert de propriété des parcelles ou l'association systématique de tous les propriétaires ; les expérimentations portant sur des regroupements fonciers par exemple se révèlent en effet très lourdes à gérer. L'idée est donc d'initier des démarches ciblées sur les propriétaires les plus importants

Réalisée sur la base des données cadastrales, la présentation cartographique de la répartition de la propriété doit permettre de cibler les efforts d'animation foncière sur les propriétaires représentant le plus d'enjeux de mobilisation ; le travail qui a été initié sur l'Ariège comme base à la mise en place d'une animation foncière répond à cet objectif, et pourra être démultiplié.

Une expérimentation est initiée dans le cadre du Schéma sur le principe de démarches de mobilisation groupée, rassemblant sur un même territoire forestier (vallée, massif forestier) les différents acteurs de l'exploitation forestière. L'objectif de cette démarche est de permettre, par un travail de planification commune, le regroupement des chantiers, la mutualisation et l'optimisation de matériel, une adaptation des calendriers de travaux permettant aux ETF de remplir leur plan de charge en toutes saisons, et plus généralement la réalisation de chaque chantier dans les meilleures conditions d'organisation possibles.

La planification réalisée donnera aux entreprises de travaux forestiers, sur une zone donnée, une plus grande visibilité sur leur plan de charge, allant si possible jusqu'à une vision pluri-annuelle.

Des zones d'expérimentation permettant de tester ce dispositif sont à mettre en place avec le portage de collectivités territoriales, et sous l'impulsion de l'ONF, du CRPF et des coopératives.

Les acteurs devront signer un engagement à respecter les contraintes propres au test :

- ✓ Sécurité sur les chantiers
- ✓ Transparence sur les coûts et les temps de travail
- ✓ Respect des planifications proposées
- ✓ Respect des méthodes de réception, de comptage...

La dynamique globale repose sur :

- ✓ Un comité de pilotage local assurant le choix des zones intégrées dans le test, au vu des planifications possibles pour les propriétaires, les opérateurs et les entreprises, et analysant les données de coût de chantier,
- ✓ Une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le terrain pour assurer le relais auprès des propriétaires, organiser la planification commune et assurer une coordination technique
- ✓ Un dispositif de soutien transversal apportant aux acteurs locaux
 - les éléments méthodologiques utiles au chiffrage des coûts d'exploitation et à la recherche d'optimisation
 - des outils communs : conventions type ETF / donneurs d'ordre, protocoles de réception, outil d'animation foncière,...
 - une analyse des coûts d'exploitation et des gains de la démarche
 - une coordination avec les efforts de financements de desserte
- ✓ Un comité de suivi assurant le suivi des résultats pour l'ensemble des Pyrénées.

Les programmes de formation et d'information accompagneront, autant que faire se peut, des démarches mises en œuvre autour des enjeux de mobilisation : soit dans le cadre de zones de mobilisation groupées, soit dans le cadre de chartes forestières, de plans de développement de massif ou d'autres démarches collectives. Ils doivent cibler de façon privilégiée les zones sur lesquelles de gains de mobilisation sont attendus.

INDICATEURS

- Volumes de bois mobilisés
- Coûts d'exploitation et de transport du bois rendu usine/ chantier, évolution de ces coûts
- Indicateurs d'efficacité sur les zones tests ; ex : taux d'utilisation des machines et taux de mobilisation des équipes
 - *Indicateur : matériel tourne 200j / an*
 - *Nb de jours arrêts intempéries / saisonnalité*
 - *Nb de jours arrêts pour causer de pb d'organisation (autorisations, matériels, présence experts, etc)*

**AXE 3 – MOBILISER MIEUX LE BOIS DES PYRENEES TOUT EN PRESERVANT LE
FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES FORESTIERS**

CONTEXTE ET ENJEUX

La préservation de la biodiversité couplée avec l'accroissement de la récolte constitue un des points clés du Grenelle de l'Environnement. Un protocole Forestiers / France Nature Environnement signé à la suite de ces travaux affirme la nécessaire conjugaison de la production et de la protection de la biodiversité, qu'elle soit ordinaire ou remarquable.

Dans les Pyrénées la biodiversité est extrêmement importante étant donné la convergence de grandes zones géologiques, la diversité climatique, la variété des étages et des habitats : milieux humides, pelouses, landes, habitats boisés, ...

Certaines espèces animales présentes ont une forte valeur patrimoniale, en raison soit de leur rareté au niveau européen (Gypaète barbu, Percnoptère d'Egypte, Loutre d'Europe...), soit de leur caractère endémique (Euprocte des Pyrénées, Desman des Pyrénées, lézards montagnards « pyrénéens », nombreux insectes...). Les Pyrénées sont le seul massif d'Europe où l'on note une relative stabilité de l'aire de répartition des grands tétras, répartis sur l'ensemble du massif, du Canigou à la forêt d'Iraty. La forêt est également une zone d'habitat de la grande faune :

- La population d'ours estimée en ce moment à 20 individus, sur la France et l'Espagne. Les lieux de fréquentation de l'ours sont identifiés par l'équipe ours de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage. Un groupe de travail « Ours et forêt » avance sur les dispositions à prendre pour préserver son développement.
- La population de cervidés est importante et en croissance, au point de poser de réels problèmes de régénération des milieux forestiers.

La richesse pyrénéenne est également grande ce qui concerne la flore. Le Parc National accueille par exemple environ 80 espèces endémiques : ramondie des Pyrénées, lys des Pyrénées, iris des Pyrénées...

Enfin le climat et la morphologie des Pyrénées a permis la préservation, sur des lambeaux de territoires restés isolés, d'espèces témoins des dernières grandes glaciations. Les vieilles forêts d'altitude ont notamment une valeur patrimoniale très forte.

Les Pyrénées comptent de nombreuses ZICO, une vingtaine de réserves naturelles, des réserves biologiques domaniales, trois zones de protection spéciale.

Les espèces rares et protégées et les espèces endémiques sont énoncées dans les Orientations Régionales Forestières de chaque région forestière, et les différents documents de gestion et plans d'aménagement prennent en compte ces enjeux.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Dans un contexte de prise en compte déjà actée de la biodiversité remarquable, et compte tenu de la richesse « ordinaire » des Pyrénées et des capacités de dispersion parfois très faibles de certaines espèces, les acteurs forestiers ont choisi de cibler les orientations du Schéma stratégique sur une protection plus systématique de la biodiversité ordinaire.

On dispose aujourd'hui de « marqueurs » de biodiversité en forêt assez précis pour permettre d'évaluer l'impact des différentes pratiques sylvicoles. Les premières études d'impacts font apparaître à cet égard l'intérêt :

- de préserver sur une même parcelle la représentation de toutes les phases du cycle de vie, y compris des phases de sénescence,
- de disposer de micro-habitats présents notamment dans les vieux arbres et bois mort sous toutes ses formes.

Le CRPF et ONF intègrent aujourd'hui progressivement dans les guides et directives d'exploitation des recommandations visant à respecter les processus naturels favorables à la biodiversité.

Devant ces enjeux les acteurs du Schéma souhaitent affirmer et généraliser les conditions de prise en compte de l'environnement dans la préparation des chantiers et la réalisation des travaux forestiers.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 :

IDENTIFIER A PRIORI ET EVITER UNE MOBILISATION « NON DURABLE », INUTILE OU EXCESSIVEMENT COUTEUSE

Les mesures favorables à la biodiversité ordinaire (respect des arbres porteurs de micro-habitats « riches », préservation des sols,...) ne sont pas incompatible avec une sylviculture « rentable », la récolte de gros bois par exemple n'étant pas toujours utile à l'équilibre financier de la coupe étant donné la faible valeur des bois. A une échelle de temps plus longue, ces mesures sont également favorables à la fertilité des sols, dans un contexte de grande fragilité de certains sols des Pyrénées.

L'objectif proposé est donc de ne mobiliser que dans la mesure où cette mobilisation est « utile ». Le coût d'exploitation au regard de la valeur marchande du bois est dès lors l'un des critères pour évaluer le bien fondé de la mobilisation (mobilisation raisonnée) ; a contrario les démarches qui peuvent avoir comme effet induit une mobilisation « déraisonnable » sont défavorables de fait à la préservation de la biodiversité. Dans ce contexte, une évolution très fortement à la hausse du prix du bois pourrait présenter des risques : une vigilance toute particulière serait alors à déployer.

Cet objectif suppose une évaluation préalable fine des conditions de coupe et de la valeur des bois.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 :

INTEGRER DANS LES PRATIQUES DE MOBILISATION DES BOIS DES CHOIX FAVORABLES A LA RICHESSE DES MILIEUX

Les acteurs forestiers souhaitent intégrer des pratiques favorables à la richesse des milieux dans les modalités du travail en forêt, et rendre plus visible ces enjeux lors des choix de modes de mobilisation.

Les choix d'exploitation doivent ainsi intégrer de conservation du bois mort au sol, la préservation des lits des cours d'eau et des milieux humides, le maintien de lisières et le milieux ouverts (landes, .. ;)

Cet objectif doit se déployer sur tous les territoires forestiers du massif des Pyrénées, et quels que soient les opérateurs concernés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 :

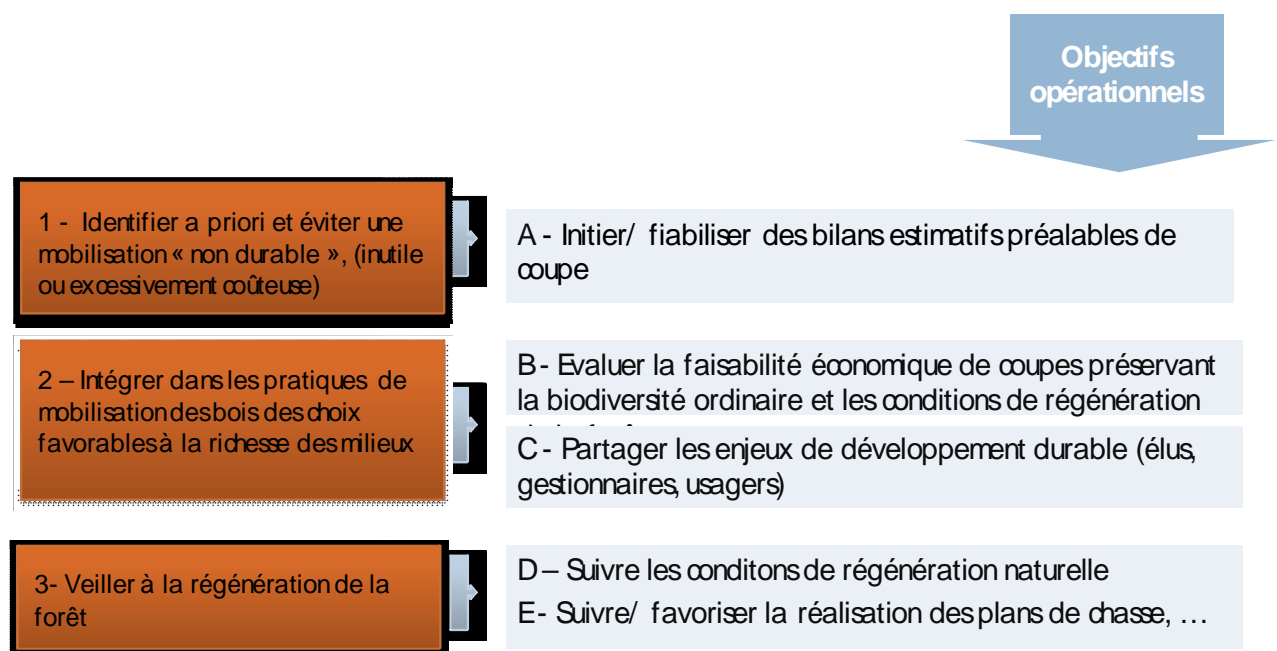
VEILLER A LA REGENERATION DE LA FORET

Dans un contexte général de vieillissement de la forêt, le maintien de peuplement jeunes et les conditions de régénération doivent faire l'objet d'une vigilance particulière. Sur certaines zones, les fortes populations de cervidés en constante augmentation viennent mettre en cause la régénération naturelle.

Le suivi des conditions de régénération et des équilibres sylvo-cynégétiques est donc un objectif important dans le cadre du développement durable du massif.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Pour répondre à ces enjeux stratégiques, des objectifs opérationnels ont été retenus :



DYNAMIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Elles reposent sur la capacité des acteurs, propriétaires, opérateurs et entreprises de travaux forestiers, à intégrer ces enjeux.

Il est proposé à cette fin de mettre en place des exemples de mise en pratique parlant pour les professionnels, tout en évaluant les résultats environnementaux sur la base d'indicateurs simples comme l'indicateur de biodiversité potentielle proposé par le CRPF.

Ainsi un test portant sur les conditions d'exploitabilité intégrant les enjeux de biodiversité est proposé ; il consiste à analyser les coûts et les conditions d'exploitation sur des zones disposant de placettes suivies sur le plan de la biodiversité, et à comparer les conditions d'équilibre financier des coupes en fonction des choix d'exploitation et de mobilisation effectués. Les résultats de ce type de projet pourront être diffusés et participer au développement des compétences et à la révision des itinéraires techniques.

Par ailleurs il est souhaité qu'au-delà de l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de gestion, les fiches techniques et les directives internes à l'ONF ou au CRPF, les informations sur les consignes de mobilisation et les itinéraires techniques retenus soient rendues lisibles dans les documents utilisés le plus fréquemment par les propriétaires, les opérateurs et les entreprises, comme les documents contractuels d'exploitation ou les tableaux récapitulatifs du plan d'aménagement présentés aux maires. L'ONF propose ainsi de travailler à l'amélioration de cette présentation aux élus des communes forestières.

INDICATEURS

- Généralisation de l'Indicateur de biodiversité potentielle sur les zones de production
- Intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de gestion et les documents de présentation

**AXE 4 – STABILISER LES METIERS DE LA FORET ET DEVELOPPER
LES EMPLOIS SUR LE MASSIF DES PYRENEES**

CONTEXTE ET ENJEUX

La filière bois représente un gisement d'emplois importants, notamment en amont de la filière, pour assurer les travaux d'exploitation forestière.

Cette catégorie d'emplois est aujourd'hui particulièrement fragile en raison de données structurelles et conjoncturelles. Jouent de façon structurelle :

- La pénibilité du travail en forêt, le risque important d'accidents du travail et de maladies professionnelles liées à l'activité forestière,
- L'importance du travail illégal, sans possibilité de suivi des conditions de sécurité des chantiers et de rémunération des travailleurs, dans des conditions de précarité forte,
- Le poids des exigences réglementaires, administratives et comptables pour des structures d'entreprise fréquemment modestes (uninominales le plus souvent) ;
- La fragilité des équilibres financiers liés notamment à l'instabilité des plans de charge (imprévisibilité des conditions climatiques, dispersion des chantiers)...
- Le niveau de formation initiale souvent peu adapté au regard des niveaux d'exigence technique du métier,

La durée de vie constatée ces dernières années des entreprises de travaux forestiers est peu élevée.

A ces difficultés s'ajoutent une conjoncture économique particulièrement défavorable avec des arrêts d'activité de la papeterie et plus largement la crise mondiale de la filière bois. Dans des conditions de mévente, les propriétaires retardent leurs coupes et leurs rentrées de revenus, et les entreprises perdent leur chiffre d'affaire et déposent leur bilan. Dans la période de crise actuelle, de nombreuses entreprises dont les savoirs faire portent sur la forêt de montagne et qui ne peuvent se transférer sur le massif landais risquent de disparaître.

Pourtant la stabilisation de compétences d'exploitation spécifiques à la forêt de montagne est indispensable à la qualité de l'exploitation dans des conditions de gestion durable : débardage par câble, maîtrise des techniques de récolte dans des conditions de pente, d'accès et de climat données, connaissance des essences et des caractéristiques de la forêt de montagne, prise en compte de la fragilité des sols. Et malgré les risques et la pénibilité, ce métier garde une attractivité liée à son caractère de plein air, à l'autonomie du travail en forêt, à la maîtrise des engins qu'il suppose...

Les acteurs du Schéma Forestiers souhaitent souligner l'importance de l'action des entreprises de travaux forestiers dans le processus de gestion de la forêt et de mobilisation du bois, et réaffirmer que leur contribution est essentielle pour répondre à l'amélioration des conditions d'organisation de la mobilisation des bois et de préservation de l'environnement.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1 : TOUT FAIRE POUR AMELIORER ET MIEUX SECURISER LE TRAVAIL EN FORET

Cet objectif vise à la fois les conditions de travail en forêt (conditions matérielles, intempéries, isolement), les conditions administratives et contractuelles de travail (statut salarié ou entrepreneur, modalités de rémunération...), les mesures de prévention des risques d'accident ou de maladie professionnelle. Tous ces points sont essentiels pour développer et pérenniser des emplois mais aussi pour sauvegarder des personnes.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2 : PERENNISER LES ENTREPRISES PAR UNE PLUS GRANDE STABILITE DES COMMANDES

Le manque de visibilité sur les commandes est un des facteurs de précarité des entreprises, alors même que les travaux d'exploitation sont relativement prévisibles et faciles à planifier ; le développement de relations contractuelles pluri-annuelles avec les donneurs d'ordre, ou simplement une organisation des commandes/zone prenant en compte les plans de charge des entreprises, permettrait aux entreprises de se structurer et d'entrer dans une logique d'amélioration des compétences et de stabilisation des emplois (formations, prise de congés,...).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS DANS LEURS DEMARCHES DE GESTION ET DE QUALITE, LEUR DONNER DES POSSIBILITES D'ENCADREMENT OU DE SOUTIEN

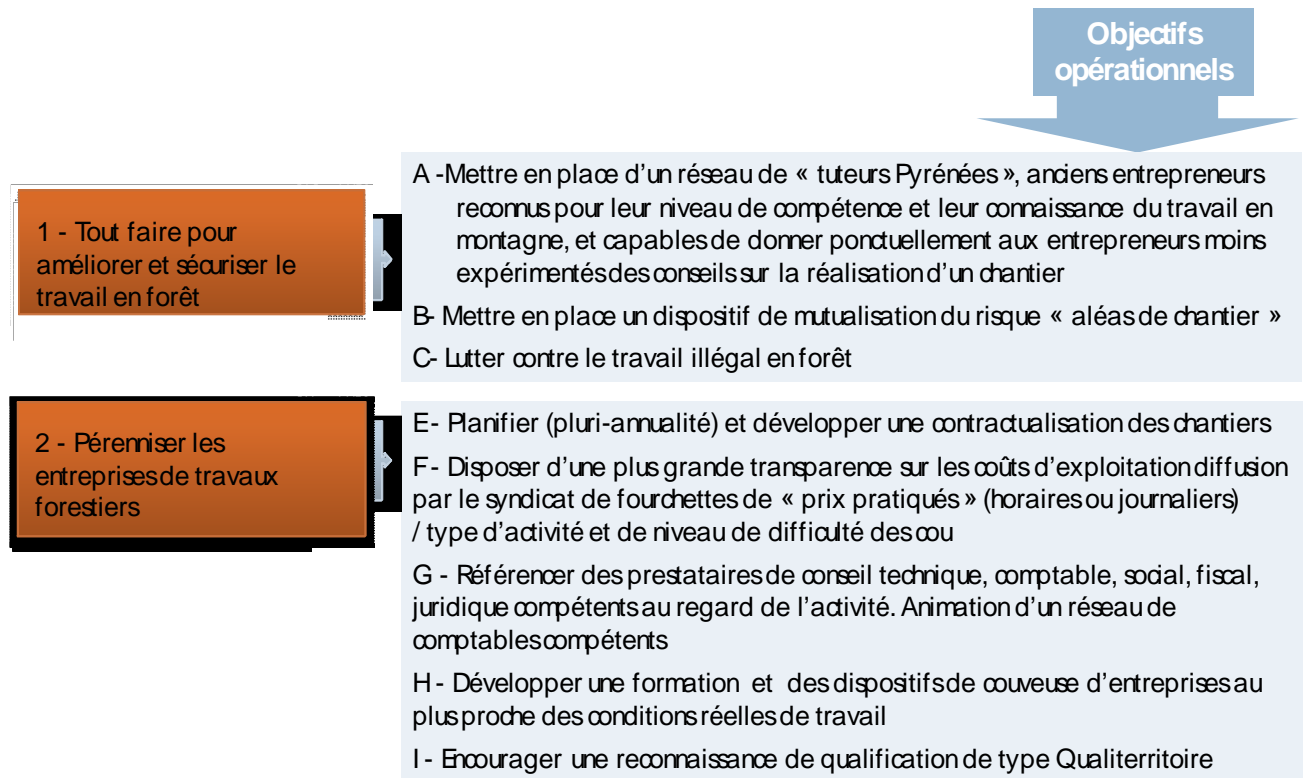
Les entreprises de travaux forestiers sont particulièrement fragiles sur le plan économique, très dépendants de leurs donneurs d'ordre, et leurs dirigeants sont souvent peu formés aux enjeux de gestion financière et de suivi analytique. Les niveaux de qualification des compétences demandés dans des conditions de travail difficiles ne sont pas toujours identifiées ou validées.

Des mesures d'accompagnement, de conseil et de qualification des compétences doivent leur permettre à la fois d'identifier et d'améliorer leurs compétences techniques (spécificités de chantiers de montagne, de matériel de débardage par câble, ...) et de développer leur capacité de gestion (pilotage de l'activité, capacité d'investissement, suivi comptable, juridique, fiscal).

Les démarches qualité de type Qualiville sont favorables à cette professionnalisation.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Pour répondre à ces enjeux stratégiques, des objectifs opérationnels répondant aux enjeux de massif ont été identifiés.



DYNAMIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Un plan d'action global a été élaboré et est appelé à être suivi par un comité de pilotage dédié aux entreprises de travaux forestiers du massif ; il rassemble auprès des représentants de professionnels des spécialistes des enjeux sociaux, réglementaires et économiques des métiers de la forêt. La mise en œuvre des objectifs opérationnels ciblés dans le schéma, mais également de nombreuses actions relevant de l'un ou l'autre de ces acteurs, et allant dans le sens des orientations définies.

INDICATEURS

- Emplois en forêts
- Nombre et durée de vie des entreprises de travaux forestiers
- Contrats pluri-annuels donneurs d'ordre/ETF en place

AXE 5 – INTEGRER LA FORET DANS LES ENJEUX DE GESTION DE
L'ESPACE RURAL DE MONTAGNE

CONTEXTE ET ENJEUX

Les Pyrénées se caractérisent par des pratiques de gestion collective ou partagée des espaces pastoraux et forestiers, selon des modes quasiment spécifiques à chaque vallée. Les paysages sont marqués par l'économie sylvo-pastorale. L'agriculture repose essentiellement sur l'élevage : 69% de la SAU est toujours en herbe, et 13% est consacrée aux cultures fourragères. 1/3 des exploitations sont « pastorales » c'est-à-dire qu'elles utilisent des pacages collectifs ou de grandes surfaces en herbage. Dans les Pyrénées Atlantiques et centrales, les exploitations, nombreuses, utilisent le plus souvent les pacages collectifs en complément de leur petite SAU pour des troupeaux relativement conséquents. A l'est de la chaîne, les exploitations pastorales sont beaucoup moins nombreuses et se caractérisent par de grandes SAU. La survie des systèmes pastoraux est aujourd'hui un enjeu pour les Pyrénées.

De son côté, par son importance (40 % de la surface du massif) et son extension (+0,5% / an), la forêt est un élément important de l'occupation de l'espace. Elle est souvent perçue négativement, comme entraînant une diminution de l'accessibilité et risquant de « fermer » des zones intermédiaires entre pâturages d'altitudes et fonds de vallée, rendant l'accès plus difficiles aux estives. Sur le plan environnemental, elle contribue pourtant au maintien des grands équilibres écologiques : préservation de la qualité de l'eau, stockage du carbone, dans la biomasse des arbres et dans les sols forestiers (pour Midi-Pyrénées, on estime ainsi à plus de 120 millions de tonnes le carbone stocké, soit l'équivalent d'une dizaine d'année d'émissions de carbone d'origine humaine sur la Région. La forêt neutralise ainsi près de 15% des émissions régionales de carbone). Elle joue également un rôle préventif pour les risques d'éboulement ou d'avalanche, sur les versants et en aval des cours d'eau : 43 000 ha de forêt domaniale sont d'origine RTM, dont 30 000 dans les Pyrénées Orientales.

Enfin la forêt est un lieu utilisé de promenade, de randonnée, de chasse, de cueillette, de sports et loisirs.

Selon les statuts juridiques et les démarches spécifiques mises en place (RTM, Grands sites, chartes forestières, ...) certaines de ces fonctions de la forêt sont reconnues et intégrées dans les politiques d'aménagement local ; mais globalement les enquêtes réalisées auprès des acteurs locaux montrent en effet un relatif désintérêt pour l'espace forestier, considéré comme « invasif » et non comme facteur de richesse. La plurifonctionnalité de la forêt est peu reconnue.

Les enjeux de Défense Contre l'Incendie sont pris en compte, et les mesures de prévention semblent efficaces puisque les mises à feu diminuent, alors même que les conditions climatiques sont de plus en plus facteur de risque ; le changement climatique peut renforcer ce risque et l'effort d'anticipation/prévention est à poursuivre.

L'intégration de la forêt dans les politiques d'aménagement est variable d'un territoire à l'autre ; les démarches d'études paysagères par exemple sont favorables à la définition d'orientations concernant la préservation d'espaces ouverts ou la gestion de lignes de lisière. Les chartes des Parcs naturels et régionaux, les chartes forestières ou les réflexions entrant dans le cadre d'agendas 21 permettent de définir des conditions d'accès et d'usage de la forêt. Ces démarches sont pour le moment encore partielles sur le massif, même si l'accessibilité aux parcelles est enfin un enjeu partagé par les forestiers, les SDIS et les différents usagers de la forêt.

D'importants efforts ont été faits dans les années 1980, notamment par mobilisation du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) pour améliorer les conditions de desserte forestière ; aujourd'hui les conditions d'accès se sont améliorées, mais les points noirs et sous-calibrages persistants peuvent remettre en cause l'efficacité de cet effort. Par ailleurs, les conditions d'entretien des dessertes existantes sont à analyser : les coûts d'entretien ne permettent pas un maintien satisfaisant des investissements réalisés. Les simulations effectuées sur la résorption des points noirs ou des zones de desserte sous-calibrées persistants laissent apparaître un risque de non rentabilité directe de ces investissements, dans le contexte économique actuel.

Le développement des installations de débardage par câble, encouragés par des aides publiques (plans câbles de la Région Midi Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques...), est une réponse alternative à l'instauration de pistes forestières encore peu employée bien que souvent adaptée.

Les nouveaux modes de vente des bois demandent la création de plate-formes de dépôts et de tri structurantes pour les trafics de bois.

Il est donc souhaitable que des réflexions cohérentes à l'échelle d'un massif se poursuivent sur les conditions d'intégration de la forêt dans l'espace rural, la hiérarchisation des enjeux économiques et environnementaux, la définition de conditions de création et d'entretien des infrastructures. Ce type de démarche permet, en outre, de rassembler tous les acteurs, d'analyser, de planifier et de proposer les solutions techniques les plus appropriées.

Les Conseils Généraux se sont déjà fortement impliqués sur ces enjeux, en lien avec leurs compétences voirie, foncières et de soutien aux communes rurales. Les Parcs et les Pays sont des échelons territoriaux également concernés : le Parc National des Pyrénées (45 000 ha pour sa partie centrale), créé en 1967, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (138.000 hectares), créé en 2004, et le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (25000ha), dont la charte doit être approuvée prochainement.

14 pays sont concernés par la zone de massif. Dans un contexte de densité faible, certains pays sont très étendus et comprennent des communes aux préoccupations très éloignées. La forêt est très inégalement prise en compte dans leurs projets de développement.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1: VALORISER LA PLURIFONCTIONNALITE DE LA FORET PYRENEENNE

Les différentes fonctions « non marchandes » de la forêt des Pyrénées sont aujourd'hui inégalement connues ; au cours des travaux du Grenelle de l'environnement notamment il a été souhaité que l'on puisse reconnaître et valoriser les services environnementaux de la forêt. Les débats organisés lors du diagnostic ont également mis en évidence le souhait d'une appropriation plus importante par les « urbains » des modes de fonctionnement des éco-systèmes forestiers, et de la complémentarité possible entre exploitation économique et fonctions environnementales.

Des actions pédagogiques doivent être réalisées en ce sens.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2 : INTEGRER LA FORET ET SA DESSERTE DANS LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT.

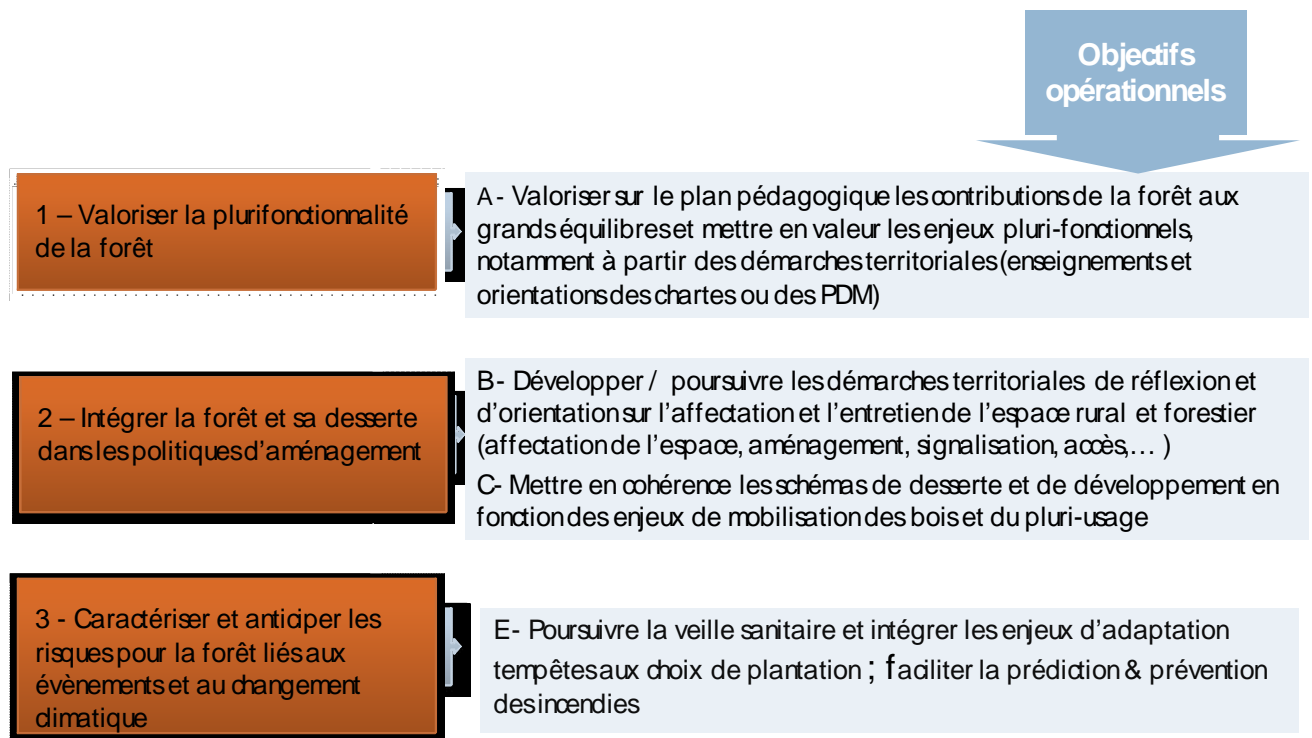
Il s'agit d'encourager toutes les démarches permettant d'assurer une vision globale de l'espace de montagne, et de mieux maîtriser l'affectation de cet espace (forêt, pâturage, urbanisation), ainsi que la définition de conditions d'accès et d'usage de ces espaces dans une logique plurifonctionnelle. Les enjeux forestiers devront pouvoir être pris en compte dans les politiques d'aménagement, à tous les niveaux de maillage des territoires.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3 : CARACTERISER ET ANTICIPER LES RISQUES POUR LA FORET LIES AUX EVENEMENTS ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une vigilance particulière doit être maintenue sur tout ce qui peut favoriser la résilience de la forêt aux évolutions climatiques. Les Pyrénées, pour leur diversité de peuplements et d'étages, sont à cet égard un territoire tout à fait spécifique de suivi et d'expérimentations. Les dynamiques de prévision et d'anticipation des risques d'incendie notamment doivent se poursuivre.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Pour répondre à ces enjeux stratégiques, des objectifs opérationnels ont été retenus :



DYNAMIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Elles reposent en grande partie sur l'implication des collectivités territoriales et notamment des Conseils Généraux et des Parcs qui jouent un rôle important dans l'aménagement de l'espace.

Les réseaux des CPIE Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées pourront être sollicités pour assurer le portage des démarches pédagogiques sur la plurifonctionnalité de la forêt, en complément des initiatives que les « forestiers » et les propriétaires forestiers ont pu déjà initier dans différents cadres et pour différents publics (randonneurs, habitants, enfants des écoles, ...).

ANNEXE

Fiche de présentation de la forêt et de la filière sur les Pyrénées

Le massif des Pyrénées est d'une longueur est-ouest de 400 km, et s'élève sur 150 km du nord au sud. Il représente 38 411 km² (dont 40 % en France, soit 19 000 km², et 60 % Espagne). La forêt couvre plus de 40% de ce territoire, et devient nettement dominante entre 600 et 2000 m, avec des taux pouvant aller jusqu'à 70% sur certains versants.

Le massif comprend de nombreuses régions forestières aux caractères très différents, compte tenu de l'influence ou non méditerranéenne, des caractéristiques géologiques, de l'altitude et de l'exposition des sites. On distingue sur le massif des forêts de type méditerranéen, supra-méditerranéen (chêne vert), collinéen, montagnard, subalpin (pin crochet), alpin. On a de ce fait une grande variété des peuplements. La Cerdagne, le Capcir, le Pays de Sault connaissent une prévalence des résineux. Le Conflent est « partagé » ; dans les autres régions on a une prévalence des feuillus : chêne vert/chêne liège pour la partie méditerranéenne du massif, hêtre pour le reste.

Les surfaces forestières sont en augmentation générale, de façon plus ou moins significative selon les zones du massif. Cette extension est liée au recul des cultures et du pastoralisme. Elle touche les versants mais aussi des zones de plateaux et de fonds de vallée.

La forêt des Pyrénées est publique à 50 %, ce qui la différencie nettement du reste du Sud Ouest où la propriété privée est prépondérante. Comme généralement en France, le morcellement de la propriété est important. Les démarches de Plans de développement de massif (PDM) et de chartes forestières, qui visent à organiser sur les territoires des démarches de valorisation et de mobilisation sont lourdes à animer et peinent à se généraliser. Le cas des Alpes qui bénéficie aujourd'hui d'un véritable maillage de son territoire par des chartes forestières n'est pas envisageable à court terme en tout cas.

En terme de gestion, les forêts pyrénéennes présentent une bonne santé générale avec des risques locaux de dépérissement et d'incendie pouvant croître du fait des changements climatiques. Elle pose parfois des problèmes de régénération, dûs essentiellement à des populations croissantes de cervidés. Elle se caractérise par un phénomène de vieillissement globalement plus important que dans les autres régions de France. Elle tend à s'étendre en raison des déprises agro-pastorales.

Elle est au coeur des démarches de développement durable pour le massif : elle participe au maintien des grands équilibres (eau, climat, biodiversité) et à la préservation des éco-systèmes (habitats favorables à la biodiversité) ; ces fonctions doivent être identifiées et valorisées.

Il existe 39 stations de montagne sur le versant nord de la chaîne pyrénéenne ainsi que 23 stations thermales qui se concentrent essentiellement dans la région Midi Pyrénées, et plus particulièrement dans les Hautes Pyrénées. De nombreux sentiers de randonnée (GR ET GRP) sont balisés sur le massif.

La forte attractivité des Pyrénées se traduit par une demande en résidences secondaires (acquisitions des espagnols en Pyrénées Orientales, des Toulousains en Ariège, Haute Garonne...), le développement d'activités de loisir d'arrière pays (promenade, sports de plein air), et une réelle pression foncière sur les Pyrénées Atlantiques d'un côté et les Pyrénées Orientales de l'autre, en lien avec le développement des côtes atlantique ou méditerranéenne

La forêt échappe cependant encore le plus souvent au tourisme de masse : la fréquentation est en hausse, mais la durée des promenades est courte. Des enjeux se présentent cependant de déplacement des fréquentations des sites les plus connus vers des sites moins fréquentés. Sur ces derniers des efforts sont faits pour mettre en place les infrastructures correspondantes : parkings, signalisation... L'ONF a également pris l'initiative d'un projet « Retrouvance Pyrénées », reprenant un concept d'organisation de randonnée et d'hébergement en chalet forestier développé en PACA.

Par ailleurs l'utilisation « saisonnière » de la forêt pour la chasse ou la cueillette de champignons représente une activité de loisirs importante. Les modes d'organisation de la chasse varient de vallée en vallée : sociétés communales ou intercommunales de chasse, associations communales de chasse agréées (ACCA)... L'organisation d'un équilibre sylvo-cynégétique des massifs forestiers des Pyrénées reste encore un enjeu.

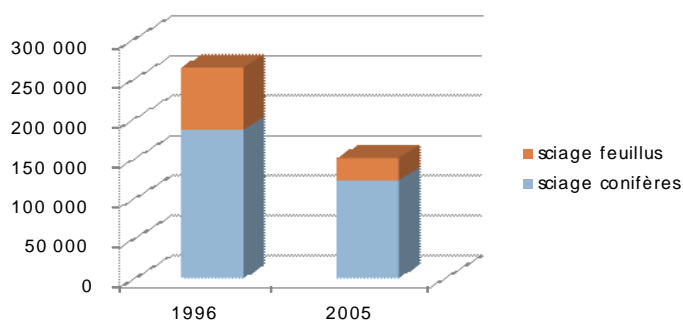
La forêt est un espace de production, et la ressource en bois, apte à alimenter les filières de développement du bois-énergie, du bois industrie et du bois d'œuvre, est aujourd'hui trop peu utilisée. Sur les Pyrénées, la gestion forestière est aujourd'hui handicapée par le faible revenu tiré de la mobilisation du bois du massif. Cette mobilisation est compliquée par la topographie, le morcellement foncier, le défaut d'entretien de la desserte, des difficultés d'accès au réseau routier. La rémunération des efforts de récolte est faible, compte tenu de prix d'achat des bois : le bois de hêtre notamment, très présent sur le massif, est moins demandé, et globalement, la diversité des essences et des qualités de bois ne facilite pas la « massification » de l'offre.

Dans ce contexte, les démarches PEFC sont soutenues et animées avec des succès divers selon les départements et les acteurs concernés. L'audit PEFC réalisé sur Midi Pyrénées en 2006 souligne « la stagnation des surfaces certifiées en 2006 dans la région qui est inquiétante pour l'avenir du système PEFC en Midi-Pyrénées ». En Languedoc Roussillon la tendance était à la baisse sur le premier trimestre 2007. En mars 2007, la région Midi Pyrénées compte 20 % de surfaces certifiées, Languedoc-Roussillon 18 et Aquitaine 40 (pin maritime).

Au cours de la dernière décennie, la diminution de l'activité des entreprises de la filière bois, sur le massif ou à proximité du massif, est soulignée par tous et concerne toutes les entreprises : pépinières (absence de reboisements), travaux forestiers, transport, première transformation. La perte d'emplois sur la période 1996-2005 est de - 42 % (données EAB Agreste), soit 500 emplois perdus sur les 6 départements pour cette période.

Les scieries implantées sur le massif étaient en général de petites unités (souvent moins de 4000 m3), mixtes (sciage de feuillus et de résineux) et avaient une activité complémentaire d'exploitation forestière. Elles se situaient sur des marchés de proximité pour la transformation en menuiserie, charpente... Leur nombre a très fortement diminué : - 40% entre 1996 et 2005 ,

Le volume des bois sciés suit la même courbe descendante que celle des entreprises, avec une diminution de 39 % en 9 ans : moins 34 % pour les conifères, moins 63% pour les feuillus.



VOLUME DE BOIS ROND EN M3 SCIE SUR LES 6 DEPARTEMENTS DU MASSIF, DONNEES AGRESTE EAB-

A l'échelle d'une vallée, ces évolutions sont tangibles : ex de la Haute Garonne, pays de Comminges (extraits du diagnostic réalisé dans le cadre du PER forêt-bois porté par la Communauté de Communes des trois vallées et du travail réalisé sur la filière forêt/bois/papier) : - Diminution du nombre de scieries (source EAB DRAF) : 35 en 1996, 26 en 1999, 15 en 2005. - Diminution du volume de bois scié (source EAB DRAF) : 60 000 m3 en 1996, 53 200 en 1999, 31 102 en 2001, 29 197 en 2004.

Ces tendances se sont poursuivies sur les dernières années.